



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Conseil municipal du 23 juin 2025

Conseillers en exercice : 24	Conseillers présents : 17	Conseiller(s) absent(s) : 7
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 6	Votants : 23	

Date de la convocation : 17 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 23 juin à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : OFFROY Patrick

Étaient présents : GARCIA ROBIN Jean-Paul, MONGIN Claude, LENOIR Isabelle, MATHEROT Olivier, LALLEMANT Sylvie, ROUSSEL Mylène, DIGUET Thierry, ZUCCOLO Isabelle, DEVAUCHELLE Marie-Paule, OFFROY Patrick, PROD'HOMME Isabelle, BADOZ-GRIFFOND Yvonne, BENOIT Dominique, BOURSIEZ Frédéric, USSEGLIO-VIRETTA Guy, RENAUDET Denis, BENARD Sandie

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : SPRUTTA-BOURGES Nathalie à MONGIN Claude, SEVESTE Arnaud à USSEGLIO-VIRETTA Guy, BOURDEILLE Christian à LENOIR Isabelle, DANSOU Viviane à BENARD Sandie, VACHER Gérard à BADOZ-GRIFFOND Yvonne, TRANGOSI Renaud à GARCIA ROBIN Jean-Paul

Était absent sans pouvoir : CRISINEL Morgane



DELIBERATION N° 02025_040 : rattrapage d'amortissements – correction sur exercices antérieurs

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment le tome I-titre 5-chapitre 3 ;

Considérant que la correction d'erreur sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice ;

Considérant que pour assurer la neutralité de ces corrections, il est désormais obligatoire de corriger les erreurs sur exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire ;

Considérant l'avis favorable du comptable public de régulariser en mouvementant le compte 1068

« excédents de fonctionnement capitalisés » au crédit et les comptes 28031 au débit;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'autoriser le comptable public à mouvementer au crédit le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » et au débit les comptes 28031 ci-dessous :

N° inventaire Hélios	Libellé	Montant initial	N° de Mandat	Débit	Crédit	montants amortis
2023-MAI-000030	PROCEDURE M.O CREAT° LOCAUX PMI/RPE 43 RUE DE PARIS PHASE 1	4 200,00 €	2012 de 2024	28031	1068	840,00 €
2023-MAI-000070	DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB POUR FUTUR RPE	3 114,00 €	2012 de 2024	28031	1068	1 557,00 €
2024-MAI-000115	MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE CONSTRUCTION CTM	1 320,00 €	2949 de 2024	28031	1068	61,00 €
2024-MAI-000138	M.O PR CONSTRUCTION CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	704,56 €	2949 de 2024	28031	1068	62,63 €

- **DIT** que ces opérations d'ordre budgétaire sont uniquement mouvementées par le comptable public.

Fait et délibéré en séance le 23 juin 2025.

Le secrétaire de séance

OFFROY Patrick




Le Maire

GARCIA ROBIN Jean-Paul

